

DIOCÈSE DE PARIS

PAROISSE CATHOLIQUE
SAINT - EUGÈNE
SAINTE - CÉCILE

4, RUE DU CONSERVATOIRE
75009 PARIS
Tél. : 01 48 24 70 25
secretariat@saint-eugene.net
Youtube : itemissaest



DIMANCHE
14 FEVRIER 2021

INFORMATIONS
PAROISSIALES

« Pénitence, pénitence, pénitence ! »

Nous allons de nouveau entrer dans le temps béni du Carême, ce temps pénitentiel qui nous est donné par le Ciel pour nous réconcilier avec Dieu, pour « nous approcher avec assurance du Trône de la Grâce afin d'obtenir miséricorde » (Hb 4, 15). Le chrétien est celui qui porte sa croix non pas à contre-cœur mais avec joie car il sait que la croix a un sens : elle est l'instrument du Salut choisi et assumé par Dieu Lui-même car en notre monde marqué par le Pêché Originel elle est l'unique Chemin vers la Vie. La pénitence en tant qu'effort assumé volontairement et par amour fait partie intégrante de la vie chrétienne

Prendre avec joie quelques croix supplémentaires ou prendre la résolution de porter avec joie celles qui nous sont destinées et que nous avons soit repoussées, soit portées en murmurant : tel est le sens du Carême. Car si la croix est omniprésente dans l'histoire de tout homme, nous éprouvons une répulsion naturelle à son égard. Aussi, prendre volontairement sa croix pour marcher à la suite du Christ nécessite une Grâce spéciale, qui n'est autre que celle liée à notre Baptême et qui nous est donnée aussi dans les autres Sacrements. La fidélité au Christ nous est octroyée par la fidélité aux Sacrements qui se vérifie et se déploie dans la fidélité à la Croix. Aussi, le Carême nous est donné pour nous réconcilier avec la Croix et donc avec les Sacrements et donc avec... Jésus.

Il est d'une urgence absolue que notre temps redécouvre cette spiritualité pénitentielle. La complète décadence de notre société et son apostasie gravissime font que l'heure n'est pas aux réjouissances mais aux efforts pour redoubler de prières et de supplications vers le Ciel. Les apparitions de Lourdes, dont nous avons fêté l'anniversaire la semaine passée, nous le rappellent avec insistance : « Pénitence, pénitence, pénitence. Priez pour les pécheurs », supplie la Sainte Vierge lors de la 9^{ème} apparition à sainte Bernadette à qui elle avait dit auparavant : « Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, mais dans l'autre ».

Afin de nous engager sur la voie de la conversion, il nous faut développer la crainte filiale qui est cet amour qui nous fait craindre de blesser notre Père céleste et qui nous attache au bien. Malheureusement, bien des fois, il nous faut passer auparavant par la crainte servile qui nous fait craindre Dieu à cause des peines de l'enfer, comme le serviteur fait son travail non par amour mais parce qu'il craint les coups de son maître. Quand l'homme s'est enfoncé dans le péché, qui est institutionnalisé par une législation pervertie, la crainte filiale ne joue plus comme retenue dans notre tendance au mal. Il ne reste plus à Dieu, pour nous amener à la crainte filiale, qu'à développer d'abord la crainte servile. C'est ce qu'Il fait quand Il permet les fléaux et les épreuves qui entrent dans le Dessein divin en tant qu'ils suscitent en ceux qui ont gardé un fond de conscience morale, un début de conversion.

Abbé Gabriel Grodziski, Vicaire

Ouverture de l'église durant la semaine

Le dimanche :	7h45 - 20h00
Le lundi :	7h15- 20h00
Le mardi :	7h15- 20h00
Le mercredi :	7h15- 20h00
Le jeudi :	7h15- 20h00 – 7h15 le lendemain
Le vendredi :	7h15- 20h00
Le samedi :	7h15- 20h00

CALENDRIER DES MESSES *DU 14 AU 21 FEVRIER 2021*

	FORME ORDINAIRE Calendrier romain de 1969	FORME EXTRAORDINAIRE Calendrier romain de 1962
DIM 14	9H45 : 6ÈME DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE, ANNÉE B	8H15 : MESSE BASSE 11H00 : DIMANCHE DE LA QUINQUAGÈSIME, 2 ^{ÈME} CL. 16H00 : MESSE BASSE 17H45 : VÊPRES 19H00 : MESSE VOTIVE DU SAINT-SACREMENT, 2 ^{EME} CL., (MESSE VOTIVE EN REPARATION DES INJURES ENVERS NS DANS LE SAINT-SACREMENT) ; EXPOSITION DES QUARANTE HEURES
Lun 15	12h45 : Messe votive du Saint-Sacrement.	7h30/19h00 : Messe votive du Saint-sacrement 2 ^{ème} cl. ; Comm. Saints Faustin et Jovite, Mart. (Messe votive en réparation des injures envers NS dans le Saint-Sacrement ; Comm. des saints Faustin et Jovite, Mart.)
Mar 16	12h45 : Férie.	7h30 : Messe votive du Saint-sacrement 2 ^{ème} cl. (Messe votive en réparation des injures envers NS dans le Saint-Sacrement) ; Déposition des Quarante Heures 19h00 : Férie
Mer 17	12h45 : Mercredi des Cendres, Messe chantée	7h30 : Mercredi des Cendres, 1 ^{ère} cl, Messe basse 15h00/19h00 : Mercredi des Cendres, 1 ^{ère} cl, Messe solennelle.
Jeu 18	12h45 : Férie ; sainte Bernadette, Vierge	7h30/19h00 : Férie, 3 ^{ème} cl. ; Comm. saint Siméon, Ev. et Mart.
Ven 19	12h45 : Férie.	7h30/19h00 : Férie, 3 ^{ème} cl. (Sainte Couronne d'Epine de NSJC)
Sam 20	(Férie ; Sainte Vierge, le samedi)	7h30/9h30 : Férie, 3 ^{ème} cl.
DIM 21	9H45 : 1 ^{ER} DIMANCHE DE CARÊME, ANNÉE B	8H15 : MESSE BASSE 11H00 : 1 ^{ER} DIMANCHE DE CARÊME, 1 ^{ERE} CL. 16H00 : MESSE BASSE 17H45 : VÊPRES 19H00 : MESSE BASSE

CHAPELET

Mardi à 18h00 à la Chapelle de la Vierge : Couronne angélique ou le chapelet de Saint Michel
Jeudi et vendredi à 18h00 à la Chapelle de la Vierge : chapelet paroissial
Dimanche à 16h45 : Chapelet des 7 douleurs de la Très Sainte Vierge Marie à la Chapelle de la Vierge
Premier samedi du mois : 10h15 : 15 minutes de méditation silencieuse suivie du chapelet
PROCHAIN 1^{er} SAMEDI : Samedi 6 mars 2021

ADORATION

Tous les jeudis soir après la messe de 19h00 : Heure Sainte de 20h00 à minuit.
Tous les vendredis soir après la messe de 19h00, adoration pour la France jusqu'à 21h00.
Premier Vendredi du mois : adoration nocturne, de 20h00 jusqu'à 9h15
PROCHAIN 1^{er} VENDREDI : 5 mars 2021

VIE PAROISSIALE

CONFERENCES DE CARÊME

La période du Carême est un temps qui nous est donné pour méditer le mystère du Salut et nous préparer ainsi à célébrer avec un cœur renouvelé la Semaine Sainte. Afin d'aider nos paroissiens dans cette entreprise, chaque année nous vous proposons un cycle de conférences. Dans le cadre de l'année saint Joseph voulue par le Pape François, nous contemplerons durant ce Carême l'admirable figure de ce grand saint qui eut l'insigne privilège d'être le père putatif de Jésus-Christ et l'époux de la Sainte Vierge.

Les Conférences auront lieu chaque dimanche de Carême à **15H00** dans l'église Saint-Eugène. Voici les thèmes qui seront abordés :

- Le dimanche 21 février : « la pauvreté » par le RP. Jean-Christophe de Nadaï, OP.
- Le dimanche 28 février : « la chasteté » par M. le chanoine Marc Guelfucci.
- Le dimanche 7 mars : « l'obéissance à la Providence divine ; la confiance » par M. l'abbé Gabriel Grodziski.
- Le dimanche 14 mars : « les sept douleurs de saint Joseph » par le RP Joseph Koczéra, SJ.
- Le dimanche 21 mars : « les vertus familiales ; paternité et mariage » par M. l'abbé Guilhème de Labarre, FSSP
- Le dimanche 28 mars : « la grâce de la bonne mort ; mort de saint Joseph, péché originel » par M. le chanoine Marc Guelfucci.

APPEL aux bénévoles pour la Schola, le Service de messe, le Panier du curé (repas pour le curé et le vicaire s'adresser à Chantal de Blignièrès 06 84 51 14 27), ménage dans l'église... Voir brochure sur les Services et les Missions de la Paroisse, mail à secretariat@saint-eugene.net. Site de la Paroisse : <https://saint-eugene.net/>

Catéchisme pour les enfants : Mardi de 17h00 à 18h30, accueil dès 16h30 avec possibilité de goûter pour les enfants. Paroisse Saint Eugène Sainte Cécile 4, rue du conservatoire 75009 Paris. Tél : 01 48 24 70 25. Retardataires bienvenus. Mardis 2 mars, 9 mars, 16 mars, 23 mars, 30 mars, 6 avril, 13 avril, 4 mai, 11 mai, 18 mai, 25 mai, 1^{er} juin, 8 juin, 15 juin 2021

☐ **Catéchisme pour adultes retransmis sur internet à 20h00** : mardi 16 février, mardis 2 et 16 et 30 mars, mardis 13 et 27 avril, mardis 11 et 25 mai, mardis 8 et 22 juin 2021. Retransmis en direct sur la chaîne Youtube itemissaest

☐ **Cours de latin** : suspendu jusqu'à nouvel ordre.

☐ **Confrérie Marie Corédemptrice : Récitation du chapelet des 7 douleurs de la Très Sainte Vierge Marie chaque dimanche à 16h45 retransmis sur internet** devant la chapelle de la sainte Vierge. Page sur le site de la Paroisse : saint-eugene.net/confrerie-marie-corédemptrice/

☐ **Le Sacrement de Confirmation** en forme extraordinaire sera conféré à la paroisse Saint-Eugène - Sainte Cécile le 13 juin prochain. Pour ceux qui désirent le recevoir une préparation est proposée. Elle aura lieu 2 fois par mois, le mercredi de 20H00 à 21h30 à la salle Sainte-Cécile, aux dates suivantes : les mercredis 3, 17 et 31 mars, 14 avril, 5 et 19 mai et 9 juin.
Les cours seront enregistrés et pourront être envoyés aux personnes inscrites et ne pouvant y participer.
Inscription au secrétariat ou lors des cours auprès de l'Abbé Gabriel Grodziski.

INDULGENCES DURANT L'ANNEE SAINT JOSEPH

L'indulgence plénière – pour soi-même ou pour un défunt – peut être reçue aux conditions habituelles prévues par l'Église : refus du péché, confession et communion sacramentelles, prière aux intentions du Pape.

- Ceux qui méditent « pendant *au moins trente minutes sur la prière du Notre Père* », ou qui participent à une retraite spirituelle même pour une journée « qui *comprend une méditation sur saint Joseph* ».

- L'indulgence peut être obtenue en accomplissant « *une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle* », à l'exemple de saint Joseph.

- Réciter le chapelet en famille et entre fiancés.

- Ceux qui se tournent avec confiance vers « l'artisan *de Nazareth* » pour trouver un emploi.

- Une indulgence « *aux fidèles qui réciteront la Litanie à saint Joseph (pour la tradition latine), ou l'Akathistos à saint Joseph, en totalité ou au moins une partie de celle-ci (pour la tradition byzantine), ou une autre prière à saint Joseph, propre aux autres traditions liturgiques* ».

- « *toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph* » en particulier « *les fêtes du 19 mars et du 1er mai, la fête de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, le dimanche de saint Joseph (selon la tradition byzantine), le 19 de chaque mois et chaque mercredi, le jour dédié à la mémoire du saint selon la tradition latine* ».

- « *le don de l'indulgence plénière est particulièrement étendu aux personnes âgées, aux malades, aux mourants et à tous ceux qui, pour des raisons légitimes, ne peuvent pas quitter leur domicile* ». Ceux qui récitent « *un acte de piété en l'honneur de saint Joseph en offrant avec confiance à Dieu les peines et les épreuves de leur vie* » pourront recevoir ce don « *avec une âme détachée de tout péché et avec l'intention de remplir, dès que possible, les trois conditions habituelles, chez eux ou là où l'empêchement les retient* ».